

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOULANS VERCHAMP
Du vendredi 23 janvier 2026 à 20h**

Après convocation faite en temps utile, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BLONDEL-GABORIEAU Guillaume, Maire.

Présents : BLONDEL-GABORIEAU Guillaume, CHATELAIN Pascal, LONGERON Florence, GROSCLAUDE Jean-Yves, VITEK Jérémy, CHEVALLOT Francis, M. CHOUFFE Maxime, Mme Estelle MENOUD, VITEK Stéphanie

Absents excusés : BOFFY Delphine

A donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Jean-Yves GROSCLAUDE

La séance est ouverte à 20H

ORDRE DU JOUR

- Convention CEE Sied 70
- Photocopieur
- Choix entreprises – MAM
- Bois
- Chantier haies
- Plan de sauvegarde
- Bilan financier
- Pompiers
- Extension préau

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande l'approbation des membres du conseil municipal pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

➤ **Approbation PV de la séance du 12/12/2025**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 12/12/2025

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0

➤ **Convention CEE Sied 70**

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de confier via une convention avec le SIED 70 la gestion de la demande des Certificats d'Économie d'Énergie issus de l'opération réalisé sur le projet de la MAM.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés décide :

- **D'APPROUVER** la gestion de la demande des CEE au SIED 70
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents y afférents

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 2026_01)

➤ **Photocopieur**

Le Maire expose la proposition de l'entreprise Avenir Bureautique pour le changement de photocopieur de la mairie sur la même base des prix du contrat précédent pour le coût des copies et de la maintenance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de changement de photocopieur
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents y afférents

Voix pour : 9 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 2026_02)

➤ **Choix entreprises – MAM**

Le Maire présente la liste des entreprises retenues suite à l'ouverture des plis réalisé par le maître d'œuvre dans le cadre de l'appel d'offre réalisé pour le projet de la MAM.

Vu les offres présentées et le barème retenue, les entreprises retenues pour le projet de la MAM sont les suivantes :

01 – Terrassement – VRD – Espaces Vert : IJ DEMOUGEOT CONSTRUCTIONS 7 357.72 € HT
02 – Gros œuvre : IJ DEMOUGEOT CONSTRUCTIONS 9 096.60 € HT
03 – Charpente Bois – Couverture – Zinguerie : ACF WILL 5 511.00 € HT
04 – Menuiseries extérieures : LUCIEN FOURNIER 27 509.76 € HT
05 – Plâtrerie – doublage – Isolation : ETOILE RENOVATION 26 000.00 € HT
06 – Menuiseries intérieures : JB Menuiseries 11 892.06 € HT
07 – Électricité courant fort : DELAPIERRE Electricite 7 321.00 € HT
08 – Plomberie – Sanitaire : BATIMENT TRAVAUX SERVICES 9 672.64 € HT
09 – Génie Climatique : BATIMENT TRAVAUX SERVICES 24 827.55 € HT
10 – revêtements muraux – peintures : ETOILE RENOVATION 7 650.16€ HT
11 – Sols souples : ECR 6 629.06€ HT
12 – Carrelages : ECR 896.91€ HT
13 – Agencement : NEGRO Père & Fils 5785.91€ HT
14 – Sécurité Incendie : ELEC 70 402.63€ HT
Soit un montant total de 150 553€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés décide :

- **D'APPROUVER** le choix des entreprises dans le cadre de la publication du marché de la MAM
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents y afférents

Voix pour : 10 Voix contre : 0 Abstentions : 0
(DCM 2026_03)

➤ **Bois**

Point reporté

➤ **Chantier haies**

Le Maire expose la proposition l'implantation de haies en divers lieux sur la commune en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs, le syndicat de la vallée de l'ognon ainsi qu'un financement de l'agence de bassin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés décide :

- **D'APPROUVER** la proposition d'implantation de haies
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous documents y afférents

Voix pour : 10
(DCM 2026_04)

Voix contre : 0

Abstentions : 0

➤ **Questions diverses**

Point résultats financiers de cette mandature :

Total investissement 1 512 000€ avec 1 114 000€ de subventions soit 74%.

L'endettement est passé de 242 000 € à 151 000€ soit une baisse de 90 000€.

La trésorerie de la commune est de 250 000€.

Plan communal de sauvegarde à été actualisé par Stéphanie VITEK

Le syndicat d'incendie compte deux nouveaux pompiers volontaires. La mise en place d'un sanitaire et d'un vestiaire aménagé est en cours de réalisation dans le local des pompiers.

L'aménagement du préau « hall solaire » est prévu sous la forme d'un chantier participatif.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL LORS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT
LE 12/12/2025**

<u>BONDEL-GABORIEAU</u> Guillaume	<u>CHATELAIN</u> Pascal	<u>GROSCLAUDE</u> Jean-Yves
<u>LONGERON</u> Florence	<u>MENOUD</u> Estelle Absent	<u>BOFFY</u> Delphine Absent
<u>VITEK</u> Stéphanie Absent	<u>VITEK</u> Jérémy	<u>CHEVALLOT</u> Francis
<u>CHOUFFE</u> Maxime		